

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

8 août 2013

### SOMMAIRE

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR .....	92199	Immo Lim S.A. ....	92195
Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR .....	92199	Immolux Project S.à r.l. ....	92208
A.F.E. S.A. ....	92197	IM Properties (Germany) S.à.r.l. ....	92206
Aguila PAI S.à r.l. ....	92196	Infris S.à r.l. ....	92206
Almazora Holdings S.à r.l. ....	92198	Invenergy Wind Europe III S.à r.l. ....	92206
Alpina Real Estate Company II SCA .....	92199	Isol-Finance S.A. ....	92204
Amadeus Porcelain Investment S.A. ....	92184	Itom Investment S.à r.l. ....	92208
Amicale des Beeforter Buergfenkelcher Association sans but lucratif .....	92200	Ivanhoe Europe Capital .....	92207
Bonaria et Fils .....	92184	Ivanhoe Europe Equities .....	92207
CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l. ....	92162	Larry II Dresden S.à r.l. ....	92191
CCP III Shopping Folkestone S.à r.l. ....	92162	Lavorel Developpement .....	92194
Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l. .....	92187	Luxconsult S.A. ....	92190
Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.A. ....	92187	Lux Global Trading & Consulting .....	92191
Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.à r.l. ....	92187	Match Centre S.A. ....	92194
Green Eich s.à r.l. ....	92202	Match Est S.à.r.l. ....	92198
Habitat Concept & Immobilier s.à r.l. ....	92196	MCV Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l. ....	92190
HIT S.à r.l. ....	92187	Nikko AM Global Umbrella Fund .....	92200
Holding Dumont S.A. ....	92206	Profilux S.A. ....	92197
Hollerich Investment Holding S.A., SPF .....	92206	proRegio S.à r.l. unipersonnelle .....	92197
Huhtalux S.à r.l. ....	92171	RJ Two Luxco S.à r.l. ....	92178
Hydratec SA .....	92205	Sapientiae S.à r.l. ....	92172
I.09 Bonnevoie .....	92205	SD Worx .....	92198
I.10 Foetz «le Phare» .....	92205	S.L.D.J. S.A. ....	92172
Immobiliare SA .....	92208	Staerz S.C.I. ....	92204
Immobilière Lucas Laurent s.à r.l. ....	92205	Swilux .....	92181
Immobilière MATCH .....	92195	Syan Corporate .....	92181
		Synergryn S.A. ....	92179
		Tavistock Europe S.à r.l. ....	92179
		Toucano S.A. - SPF .....	92179
		VOX POPULI - d'Fräiheitspartei .....	92181
		Yleh S.C.I. ....	92202
		Y Real Estate Fund, SICAV-FIS .....	92184

**CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.527.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 29 juin 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Ernst & Young S.A. à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2013;

2. L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Stewart Kam-Cheong (demeurant Parc d'Activités Syrdall 6C, L-5365 Munsbach, Luxembourg) de son poste de gérant de la société avec effet au 30 juin 2012;

3. L'Assemblée a réélu Monsieur Ron Lussenburg (demeurant au Blaaksedijk 207, 3271 LP Mijnsheerenland, Pays Bas) et Monsieur Ian Whitecourt (demeurant au 18 rue d'Orange, L-2267, Luxembourg) à la fonction de gérants sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le 27 juin 2013;

4. L'Assemblée a élu Monsieur Daniel Laurencin (demeurant à 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg) à la fonction de gérant sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l.*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013082439/22.

(130102159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**CCP III Shopping Folkestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.099.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CCP III UK Shopping S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 161351,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on May 28<sup>th</sup>, 2013.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "CCP III Shopping Folkestone S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pounds Sterling) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### 8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1,- (one Pound Sterling) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of GBP 12.500,- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling),

The amount of GBP 12.500,- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of GBP 12.500,- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) corresponds to EUR 14,615.61 (fourteen thousand six hundred fifteen Euro and sixty-one Cent).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Is appointed as A Manager:*

- Mr Yves BARTHELIS, manager, born on October 10<sup>th</sup>, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

*Are appointed as B Managers:*

- Mrs Anita LYSE, manager, born on October 4<sup>th</sup>, 1976 in Oslo (Norway), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Bruno BAGNOULS, manager, born on May 9<sup>th</sup>, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

CCP III UK Shopping S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161351,

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "CCP III Shopping Folkestone S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

**8.2. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

**8.3. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune par un apport en numéraire de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling).

Le montant de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 14.615,61 (quatorze mille six cent quinze Euros et soixante et un Cent).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Est nommé Gérant A:*

- M. Yves BARTHELIS, gérant, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

*Sont nommés Gérants B:*

- Mme. Anita LYSE, gérante, née le 4 octobre 1976 à Oslo (Norvège), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, gérant, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2013. LAC/2013/25021. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082441/507.

(130101497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000.001,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082556/11.

(130101812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**S.L.D.J. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.005.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 21 juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Yves FOURCHY, de Monsieur Philippe FRANCHET et de Monsieur Daniel PIETTE jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013; et

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013091890/18.

(130111507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Sapientiae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.435.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN

ON THE TWENTY-SEVENTH DAY OF JUNE.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

TAURUS S.A. - SPF, a joint stock company (société anonyme) under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, in process to be published in the Memorial, and in process to be registered in the Company Register of Luxembourg;

SAGITTARIUS S.A. - SPF, a joint stock company (société anonyme) under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, in process to be published in the Memorial, and in process to be registered in the Company Register of Luxembourg;

LHW S.A. - SPF, a joint stock company (société anonyme) under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, in process to be published in the Memorial, and in process to be registered in the Company Register of Luxembourg;

here represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal on 9 June 2013, which proxies will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, management, development or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Sapientiae S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in the Municipality of Mamer.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at THIRTEEN THOUSAND EURO (13,000.- EURO) represented by THIRTEEN THOUSAND (13,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EURO) each, all subscribed and fully paid-up. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** Shares are freely transferable among the shareholders.

Except if otherwise provided by law, the transfer of shares to third parties is subject to the prior consent of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company..

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) A need to be resident in the Grand Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by (i) the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (ii) the joint signature of at least one manager A and at least two managers B.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In the event however managers A and managers B have been appointed, any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one (1) manager A and two (2) managers B (which may be represented). If a quorum is not obtained the directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the place and time indicated in the convening notice or such other place as indicated in the convening notice.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of every year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declares to subscribe for the THIRTEEN THOUSAND (13,000) shares as follows:

- TAURUS S.A. - SPF: 4,875 (four thousand eight hundred and seventy-five) shares
- SAGITTARIUS S.A. - SPF: 4,875 (four thousand eight hundred and seventy-five) shares

- LHW S.A. - SPF: 3,250 (three thousand two hundred and fifty) shares.

and declare to have them fully paid up in cash of a total amount of thirteen thousand euro (13,000.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

#### *Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers:

##### *Manager A*

MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933.

##### *Managers B*

1) Mr Edmond Jules Marie COLLIN, companies director, born in Venlo on 29 April 1963, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

2) Mr Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, companies director, born in Venlo on 4 December 1959, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

3) Mr Hans WIRTZ, Waste Broker, born in Köln on 14 September 1967, residing professionally in Rosenhügel 1, D-51143 Köln,

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of at least one manager A and at least two managers B, in compliance with article 12 of these articles.

2) The address of the corporation is fixed at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, Municipality of Mamer.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT-SEPT JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

TAURUS S.A. - SPF, une société anonyme établie sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF en abrégé) ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, en cours de publication au Mémorial et en cours d'inscription au Registre de commerce de Luxembourg,

SAGITTARIUS S.A. - SPF, une société anonyme établie sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF en abrégé) ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, en cours de publication au Mémorial et en cours d'inscription au Registre de commerce de Luxembourg,

LHW S.A. - SPF, une société anonyme établie sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF en abrégé) ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, en cours de publication au Mémorial et en cours d'inscription au Registre de commerce de Luxembourg,

ici représentées par Monsieur Thierry STAS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Capellen (Luxembourg),

en vertu de trois procurations signées sous seing privé en date du 9 juin 2013, lesquelles procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange, gestion, développement ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Sapientiae S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TREIZE MILLE EUROS (13.000.- EUR) représenté par TREIZE MILLE (13.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** La cession de parts sociales entre associés peut se faire librement.

A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de parts sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de parts sociales à des tiers en raison du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de parts sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants A devront être résidents au Grand-Duché de Luxembourg. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par

(i) la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (ii) la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins deux gérants B.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Toutefois, dans l'hypothèse où des gérants A et des gérants B ont été nommés, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant A et au moins deux gérants B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ici représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux treize mille (13.000) parts sociales comme suit:

- TAURUS S.A. - SPF: 4.875 (quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales
- SAGITTARIUS S.A. - SPF: 4.875 (quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales
- LHW S.A. - SPF: 3.250 (trois mille deux cent cinquante) parts sociales.

et déclarent les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant total de treize mille euros (EUR 13.000).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

### *Décision des associés*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:

#### *Gérant A*

MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933.

#### *Gérants B*

- 1) Monsieur Edmond Jules Marie COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 29 avril 1963, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

- 2) Monsieur Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 4 décembre 1959, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

- 3) Monsieur Hans WIRTZ, Waste Broker, né à Cologne (D) le 14 septembre 1967, demeurant professionnellement à Rosenhügel 1, D-51143 Cologne,

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins deux gérants B, en conformité avec l'article 12 des présents statuts.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, Commune de Mamer.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juin 2013. Relation: RED/2013/1058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013091892/345.

(130111907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

### **RJ Two Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.502.

### — EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 juillet 2013:

1. que la démission de M. Marta Ventura en tant que Gérant est acceptée avec effet au 3 juillet 2013;

2. que Ms. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 3 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091869/15.

(130111764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Tavistock Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013088139/12.

(130108250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Synergryn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 175.147.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2013 à 14.30 heures au siège social  
1, rue Joseph Hackin, à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat

1) de l'Administrateur A:

- Monsieur Stéphane LEHNING, demeurant 19, rue des Chênes à L-1375 Luxembourg

2) des Administrateurs B:

- Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

- La société JALYNE SA., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

3) du Commissaire aux Comptes:

- la société The Clover, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2014.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2013088137/23.

(130108705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Toucano S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 83.194,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.743.

L'an deux mille treize, le onze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

APF HOLDING S.A. - SPF, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172 602,

ici représentée par Mme Nathalie HABAY, senior corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme TOUCANO S.A. - SPF (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.743, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 491 du 19 octobre 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 20 mai 2011.

- Que le capital social est fixé à cent dix mille US Dollars (110.000,-USD) représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique actionnaire de ladite Société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes sur base de l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Acceptation de la démission des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, tous actes qui seront dans l'intérêt de la Société, en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
5. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 3, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.
6. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.
7. Divers.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale désigne comme liquidateur:

SG Services S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.306.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

*Sixième résolution*

L'assemblée désigne comme commissaire-vérificateur à la liquidation:

AbaCab S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.797.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

Le capital social a été évalué à 83.194,- EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2013. Relation GRE/2013/2411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088183/73.

(130108506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

### **Syan Corporate, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.061.

A dater du 1<sup>er</sup> juillet 2013, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

SYAN CORPORATE SA - RCSL n°B136061

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg

Strassen, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Ariane MANSIMPSEN

Administrateur-délégué - Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2013088136/12.

(130108901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

### **Swilux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 32.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2013088135/11.

(130108069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

### **VOX POPULI - d'Fräiheitspartei, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2359 Luxembourg, 28, rue Camille Polfer.

R.C.S. Luxembourg F 9.588.

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Désignation.** L'association sans but lucratif «VOX POPULI - d'Fräiheitspartei», conformément à la Loi du 21 avril 1928, sur les associations et les fondations sans but lucratif, est un parti politique. Le nom français est «VOX POPULI - le parti de la liberté», le nom allemand «VOX POPULI - die Freiheitspartei» et le nom anglais «VOX POPULI - the freedom party». L'abréviation «VOX POPULI» ou «VP» peuvent être utilisée. Le parti se donne une personnalité juridique à travers VOX POPULI - d'Fräiheitspartei a.s.b.l.

**Art. 2. Objet.** Les buts, les orientations et le contenu politiques de «VOX POPULI - d'Fräiheitspartei» se trouvent dans le programme électoral. Les orientations philosophiques, voire idéologiques se trouvent dans le programme de principes. Si nécessaire, ces programmes peuvent être modifiés par une simple majorité (50%<) pendant le congrès national du parti. Le conseil et le comité du parti peuvent donner leurs propositions, qui seront par après, si considérées acceptables, soumises au vote pendant le congrès national.

**Art. 3. Siège.** Le siège de «VOX POPULI - d'Fräiheitspartei» est ratifié à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil du parti; la ratification par le comité du parti sera nécessaire.

**Art. 4. Alliances internationales.** Le parti peut être membre dans des partis européens et aussi dans des partis internationaux. L'accord de la majorité des membres du comité sera nécessaire.

**Art. 5. Membres.** Pour devenir membre, il faut envoyer une demande écrite au siège ou à l'adresse électronique du parti. Par après, le conseil du parti décidera si la demande serait accepté ou rejeté. Si exigé, le conseil peut fixer un rendez-vous avec chaque requérant.

Le requérant doit verser un certain montant fixé au compte du parti. Le montant annuel d'un étudiant d'une étudiante est fixé de 5€, le montant annuel d'un couple est de 8€ et le montant annuel pour les adultes est de 10€.

**Art. 6. Sympathisants.** Pour obtenir le statut d'un sympathisant, il faut verser un montant annuel de 5€ au compte du parti. Les sympathisants vont alors profiter des «newsletters» et ils peuvent donc poursuivre facilement le progrès et l'évolution du parti politique. Les sympathisants vont recevoir des invitations et peuvent fréquenter tous événements du parti. Ils peuvent aussi assister à des réunions comme invités.

**Art. 7. Respect.** Les membres doivent respecter le programme électoral et le programme des principes. Chaque membre doit, s'il veut rester membre, verser sa cotisation annuelle. Il est énormément important que les membres s'entendent bien et qu'il y a une cohésion. Chaque membre doit prendre sa part de sa responsabilité, qu'il n'y a pas de formations de certains «ailes» au sein du parti; un élément négatif, qui pourrait détruire tout avenir et ambition politique.

**Art. 8. La loi des trois coups.** Si un membre ne respecte plus les programmes et s'il endommage l'image et les intérêts du parti alors le conseil se sent forcé d'utiliser la loi des trois coups. La première fois, le membre en question reçoit un avertissement par oral du conseil pendant une réunion particulière. La deuxième fois, où le membre en question endommage l'image et les intérêts, il reçoit un avertissement par écrit (courriel ou courriel électronique) et il doit renoncer à son poste (ou si le cas échéant à ses postes) ou il lui est interdit d'occuper un poste, sauf lorsque le comité et le conseil le décide autrement. La troisième fois, ce membre sera suspendu immédiatement. Pour des raisons de transparence, «VOX POPULI -d'Fräiheitspartei» se voit obligé d'informer les gens, par une déclaration sur le site ou par une newsletter. Pour une faute grave, le comité du parti peut suspendre sans préavis un membre, mais seulement dans des cas considérés "spécial".

**Art. 9. Fin de l'adhésion.** La qualité de membre se perd par:

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La suspension prononcée par le conseil et par le comité pour non-paiement de la cotisation ou pour faute grave (réf. Art.8.)

**Art. 10. Conseil du parti (Parteirod).** Le conseil du parti est l'organe exécutif du parti. Les propositions du comité du parti vont être vérifiées et approuvées ou rejetées. Le conseil du parti est composé de:

- Un président; le président un droit de veto non-absolu (deux-tiers).
- Un directeur général; il s'occupe du climat entre les membres, essaie de résoudre toutes querelles internes et coordonne la coopération entre le conseil du parti (+le comité du parti) et les sections, si présentes. Il remplace le président en cas d'absence pendant une réunion. Il joue un peu le même rôle comme un vice-président (en cas de nécessité, si le président est absent pour des raisons diverses)
- Un secrétaire; il écrit le rapport d'activité.
- Un trésorier; il s'occupe de la gestion financière. Il soumet les comptes financiers annuels au congrès national et, le cas échéant, un projet de budget pour l'exercice subséquent.
- Un responsable de l'internet (Internetbeobachten); il s'occupe du site internet du parti et des réseaux sociaux (comme facebook, twitter, etc).
- Plusieurs assesseurs (max. 3); ils assistent aux réunions du conseil du parti, ont un droit de vote, mais n'ont aucun domaine particulier.

(- dans le cas échéant: Les membres du gouvernement du parti, les députés nationales et européens du parti)

Tous les membres du conseil du parti doivent être élus par la majorité des membres du parti, pendant le congrès national, sauf les membres du gouvernement, les députés nationaux et européens.

**Art. 11. Comité du parti (Parteikomitee).** Le comité du parti est composé de:

- Un président
- Un directeur générale
- Un secrétaire
- Un trésorier
- Un responsable de l'internet
- Les assesseurs du conseil du parti
- D'autres assesseurs, qui au début, vont être installés à cause de leurs qualités personnelles; par après, quand le parti a plus de membres, ces autres assesseurs vont être des représentants pour chaque régions, sections, divisions (étrangère, homosexuelle, etc)... Par après, le statut des autres assesseurs sera fixé plus explicitement par le comité lui-même et par le conseil.

(- dans le cas échéant: Les membres du gouvernement du parti, les députés nationales et européens du parti)

**Art. 12. Congrès national (l'assemblée générale).** Le congrès national se déroule chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres du parti seront convoqués par une lettre ou par un courriel. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Tout membre du parti, se présentant sur le congrès national, détient le droit de vote. Le président, assisté par des membres du comité, préside le Congrès national et expose la situation générale du parti. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation du congrès. Le congrès national décide sur les modifications proposées du programme électoral et du programme de principes, sur les candidats pour les postes à occuper et sur des autres thèmes, que le parti considère à ce moment comme important. Le vote sur les candidats pour un poste est procédé au scrutin secret. Le conseil peut éventuellement inviter des personnes qui ne sont pas membres du parti.

**Art. 13. Congrès national extraordinaire.** Si besoin, ou sur la demande de la majorité des membres inscrits (50%+1), le président peut convoquer un Congrès national extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12.

**Art. 14. Changement des statuts.** Chaque membre peut proposer des modifications des statuts (intégrer des nouveaux articles, reformulations des phrases, annulation d'une phrase, de plusieurs phrases ou même d'un ou plusieurs articles) et ces propositions seront ensuite expertisées par le comité. Ce point va figurer dans l'ordre de jour d'un congrès national (assemblée générale), si le comité décide qu'un changement des statuts est nécessaire ou favorable. Les statuts peuvent être changés si la majorité (2/3) des membres présents au congrès national vote en faveur de ce changement.

**Art. 15. Règlement d'ordre intérieur.** Un règlement d'ordre intérieur peut être établi par le conseil du parti, qui doit être approuvé par la majorité du congrès. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne du parti.

**Art. 16. Points non-prévus.** Des divers points non-prévus dans les statuts, qui peuvent quand-même apparaître lors de l'existence du parti «VOX POPULI - d'Fräiheitspartei», sont soumis à la compétence du conseil.

**Art. 17.** L'entrée en vigueur et le pouvoir de signature. «VOX POPULI - d'Fräiheitspartei» est engagé par la signature conjointe de son président et d'un membre du comité, pour que les différents documents nécessaires qui concernent «VOX POPULI -d'Fräiheitspartei» entrent en vigueur.

**Art. 18. Finances et Comptes.** Les ressources financiers de «VOX POPULI - d'Fräiheitspartei» composent:

- 1) des cotisations des membres;
- 2) des dons et subventions;
- 3) des quotes-parts des indemnités touchées par les membres du parti élus ou désignés à des fonctions politiques ou administratives, sur base d'un règlement d'ordre intérieur, approuvé par le comité et le conseil;
- 4) des subventions ou remboursements étatiques alloués conformément aux dispositions législatives en vigueur.

**Art. 19. Dissolution.** En cas de dissolution prononcée par les deux tiers, au moins, des membres présents au congrès national, les biens du parti vont être donnés à une organisation de but charitable.

Numm	Virnumm	Adress	Nationalitéit	Beruf	Gebuer
Barradas Sobral	Dany	28, rue Camille Polfer L-2359 Luxembourg-Cents	Lëtzebuenger	Student	22.05.1993 Lëtzebuerg
Kowalyk	Romain	49, rue de Luxembourg L-Roedgen	Lëtzebuenger	Student	03.12.1991 Lëtzebuerg
Safronov (aka Panic)	Anton	90, rue de Pommiers, L-2343 Luxembourg-Cents	Russ/ geschwenn Lëtzebuenger	Student	22.11.1994 St.Petersbuerg (Russland)
Urbany	Pol	31, rue Abbé Lemire L-3507 Dudelange	Lëtzebuenger	Student	05.08.1988 Diddeleng
Probst	David	53, rue Michel Gehrend L-1619 Luxembourg-Bonnevoie	Lëtzebuenger	Barkeeper	30.06.1988 Lëtzebuerg
Oliveira Pereira	Walter	20, rue de Weiler-la-tour L-5760 Hassel	Portugies	Onofhängegen Techniker am Filmeräich	18.07.1978 Lëtzebuerg
Kaufmann	Dane	11, place de Stalingrad L- 4326 Esch-sur-Alzette	Lëtzebuenger	Arbeitslos	09.12.1990 Esch/Uelzecht

Référence de publication: 2013082269/126.

(130099585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Bonaria et Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 146.889.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM Sàrl  
Experts comptables et fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2013082385/13.

(130101696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**Amadeus Porcelain Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 118.109.

*Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 4 avril 2013*

Il a été décidé:

- de prolonger le mandat Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014;

- de prolonger le mandat Monsieur Christophe Laguerre, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur A de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014;

- de prolonger le mandat EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l., domicilié à 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 114396 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Signature

Référence de publication: 2013082273/0.

(130099949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082273/21.

(130099949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Y Real Estate Fund, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 159.635.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of a Luxembourg regulated investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé), under the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) Y REAL ESTATE FUND, SICAV-FIS, having its registered office in Luxembourg, 40, avenue Monterey (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated March 11, 2011, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 580 of March 29<sup>th</sup>, 2011, R.C.S. B 159.635.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Gianpiero SADDI, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frédéric DEFLORENNE, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Decision on the dissolution of the Company.

2) Appointment of Mr Frédéric DEFLORENNE, Expert-Comptable, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company and determination of its powers.

3) Miscellaneous.

II.- That the meeting has been duly convened by notice sent by registered mail to all shareholders.

III. That the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

IV. That the quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

V. That, pursuant to the attendance list of the Company, 31 shares out of 31 shares in issue, are present or represented.

VI. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

In connection with the above, the cash available will be reimbursed to shareholders as soon as possible. The remaining investments of the Company will be reimbursed from time to time, when the assets are realized.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator of the Company, Mr Frédéric DEFLORENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement capital variable- fonds d'investissement spécialisé réglementé, Y REAL ESTATE FUND, SICAV-FIS («la Société»), constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 mars 2011, dont la publication a eu lieu au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») no 580 du 29 mars 2011, R.C.S. B 159.635..

L'assemblée a débuté sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, juriste, résidant à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire qu'il enregistre:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

- 1) Décision de dissoudre la Société.
- 2) Nomination de Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, résidant professionnellement à Luxembourg comme liquidateur et attribution de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II. L'assemblée a été dûment convoquée par un avis adressé par lettre recommandée le à tous les actionnaires.

III. Que les noms des actionnaires présents lors de l'assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires ainsi représentés, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est propriétaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire. La liste susmentionnée doit être jointe au présent acte et enregistrée conjointement. Les procurations données doivent être paraphées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire et doivent être jointes de la même façon au présent acte.

IV. Que le quorum requis par la loi concernant les éléments composant l'ordre du jour est d'au moins cinquante pourcent du capital issu par la Société et les décisions concernant ces éléments de l'ordre du jour doivent être adoptées par deux tiers des votes exprimés lors de l'assemblée.

V. Que, conformément à la liste de présence de la Société 31 actions des 31 actions en circulation sont représentées.

VI. Qu'en conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments composant l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Dans ce cadre, les liquidités disponibles seront remboursées aux actionnaires dès que possible. Le remboursement des investissements de la Société non encore liquidés aura lieu au gré de leur réalisation.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Il est en mesure d'accomplir tous actes prévus à l'article 145 sans être contraint de demander l'autorisation de l'assemblée dans les cas où celle-ci est requise.

Il peut exempter l'officier des hypothèques de recevoir des enregistrements automatiquement; renoncer à tous les droits réels, droits de préférence, hypothèques, action en rescision; supprimer les saisies avec ou sans paiement de tous les enregistrements privilégiés ou hypothécaires, transcriptions, scellées, oppositions et autres empêchements.

Le liquidateur est déchargé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs tel que nécessaire et pour la durée qu'il choisira.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit ici qu'à la requête des personnes présentes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la requête de ces mêmes personnes présentes mentionnées ci-dessus, en cas de divergence entre les textes français et anglais, le texte anglais prévaudra.

Ce document ayant été lu aux personnes présentes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi, F. Deflorenne et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24616. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082253/128.

(130100908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**HIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 124.997.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2013082562/13.

(130102218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 119.325.

*Dépôt rectificatif concernant la modification déposée le 25 juin 2012 sous la référence L120105344*

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur matérielle s'est glissée lors du dépôt enregistré le 25 juin 2012 sous la référence L120105344.

La composition du conseil de gérance de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B
- Madame Suzanne HAY, gérant indépendant

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Field Point PE VII (Luxembourg) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2013082509/24.

(130101473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.A.).**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 68, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 175.604.

L'an deux mille treize,

le septième jour du mois de juin.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

«Flex Multimedia Group S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit suisse établie et ayant son siège social à 1, Allée des Grand'Places, CH-1700 Fribourg (Suisse) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Fribourg (Suisse), sous le numéro féd. CH-217.3.544.792-0 et numéro de réf. 02294/2010;

ici représentée par

Madame Victoria WINAND, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui déléguée à Genève (Suisse), le 04 juin 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul actionnaire de la société «FLEX MULTIMEDIA ENTERTAINMENT - EMEA S.A.» (ci-après «la Société»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 604, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 avril 2013, sous le numéro 1014 et page 48641.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de son adresse actuelle, 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen au 68, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la forme juridique de la Société et décide ainsi de transformer la Société de sa forme actuelle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) de modifier la dénomination sociale de la Société en «FLEX MULTIMEDIA ENTERTAINMENT - EMEA S.à r.l.», sans pour autant toucher à son actuel objet social.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée, lesquels auront désormais la nouvelle teneur suivante:

### NOUVEAUX STATUTS

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de procéder directement ou indirectement à l'acquisition de droits et de contenus de divertissement, et à l'exploitation et à la distribution des mêmes ainsi que de services y relatifs par le biais de plateformes de services en ligne ou d'autres moyens, à Luxembourg ou à l'étranger. La Société est en outre autorisée à réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, marketing ou financière en relation directe ou indirecte avec cet objet.

La Société peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et peut acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de transfert par vente, échange ou toute autre manière, d'actions, obligations ou autres instruments financiers de toute nature et des contrats portant sur ou connexes à ce transfert, de négociation et de toute autre manière, tous titres, droits, marques déposées, copyrights, brevets, noms de domaines et toutes licences relative à toute forme de propriété intellectuelle, incluant sans s'y limiter les noms de domaines, le savoir-faire et autres droits réels, personnels et intérêts, ainsi que la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les céder ou en disposer, en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut également conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres incluant sans s'y limiter la conclusion de contrats de services et de sous-traitance, et l'octroi à toute société holding, filiale, société appartenant au même groupe de sociétés ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à ladite société holding, filiale ou société appartenant au même groupe de sociétés, dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts (subordonnés ou non) ou toutes autres formes de financement (y compris les produits d'emprunts et/ou l'émission de titres de dette), avances ou garanties et de titres (en amont ou de façon collatérale) au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de toutes sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de sociétés, et la Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit, émettre des obligations et toute sorte de titres de dette ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée. La Société peut en plus nantir, transférer, grever ou autrement constituer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut en outre agir en tant qu'administrateur ou administrateur de sociétés luxembourgeoises de quelque forme juridique que ce soit, étant une filiale de la Société ou appartenant au même groupe de Société, ou de toute autres société liées de quelque façon que ce soit à la Société. Le Société peut également agir comme liquidateur d'une telle société liée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «FLEX MULTIMEDIA ENTERTAINMENT - EMEA S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.-EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes détenues par «Flex Multimedia Group S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit suisse établie et ayant son siège social à 1, Allée des Grand'Places, CH-1700 Fribourg (Suisse) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Fribourg, sous le numéro CH-217.3.544.792-0,

en sa qualité d'associé unique.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de l'actuel administrateur unique de la Société, ainsi que la démission du commissaire aux comptes de la Société et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

En outre le seul actionnaire, devenu par la transformation de la forme juridique, associé unique, décide de nommer aux fonctions de seul gérant de la Société, pour une durée illimitée:

Monsieur Pierre DE LA CELLE DE CHATEAUCLOS, gérant de société, né à Paris (France), le 12 juillet 1983, demeurant au 104, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

En conformité avec l'article DOUZE (12) des statuts refondus de la Société, cette dernière se trouve valablement engagée vis à vis des tiers par la signature unique de son seul gérant.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WINAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7514. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013082525/153.

(130101582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

#### **MCV Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013083391/11.

(130102909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

#### **Luxconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2013.*

#### *Quatrième résolution:*

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:  
de reconduire:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Gaston FLESCH pour une durée de 3 ans.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société Audit & Consulting Services SARL pour une durée d'un an.

Il y a lieu de lire le changement d'adresse de Monsieur FLESCH Gaston:

91, a Milesch

L-6919 Roodt-sur-Syre

Le conseil d'administration se compose comme suit:

GILLARDIN Emile, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Senningerberg, administrateur et administrateur-délégué,  
 HUBERT Fernand, ingénieur diplômé, Kayl, administrateur,  
 JAAQUES Victor, ingénieur agronome, Garnich, administrateur,  
 FLESCH Gaston, ingénieur diplômé, Roodt-sur-Syre, administrateur,  
 BEISSEL Philippe, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,  
 RUPPERT Michel, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Koerich, administrateur,  
 ZIMMER Claude, licencié en droit, maître en sciences économiques, Luxembourg, administrateur et président.

Luxembourg, le 17 juin 2013.  
 LUXCONSULT SA  
 FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA  
 Signature

Référence de publication: 2013084927/28.

(130104900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**LUX GTC, Lux Global Trading & Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
 R.C.S. Luxembourg B 156.306.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mars 2013.  
 Francis KESSELER  
 NOTAIRE

Référence de publication: 2013084900/13.

(130104699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Larry II Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
 R.C.S. Luxembourg B 164.347.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Larry II Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 162.737 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry II Dresden S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.347 (the "Company"), incorporated on 22 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 10 December 2011, number 3035.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a second paragraph and to amend the former second paragraph (now third paragraph) which have to read as follows:

"An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets".

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to insert a second paragraph in article 2 of the articles of incorporation of the Company and to amend the former second paragraph (now third paragraph) of article 2 so that article 2 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry II Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 162.737 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry II Dresden S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.347 (die «Gesell-

schaft)), gegründet am 22. September 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 10. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 3035.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines zweiten Paragraphen und Abänderung des ehemals zweiten Paragraphen (jetzt dritten Paragraphen) der dann wie folgt liest:

"Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen"

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

#### *Alleiniger Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen zweiten Paragraphen im Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft einzufügen und den ehemals zweiten Paragraphen (jetzt dritten Paragraphen) von Artikel 2 so abzuändern, so dass Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut haben wird:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen. „

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26587. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084888/149.

(130104926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Lavorel Développement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.067.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du directoire tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2013.*

L'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Les mandats Maître Antoine MEYNIAL, Monsieur Stéphane WARNIER, et Monsieur Benjamin LAVOREL nommés en tant que membres du conseil de surveillance en date du 30 novembre 2012, prend fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Les mandats de Monsieur Stanislas LAVOREL et de Monsieur Jean-Claude LAVOREL nommés en tant que membres du directoire de catégorie A en date du 30 novembre 2012, prend fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Le mandat de Maître Michaël DANDOIS nommé en tant que membre du directoire de catégorie B en date du 30 novembre 2012, prend fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Les mandats de Monsieur Stanislas LAVOREL et de Monsieur Jean-Claude LAVOREL nommés en tant que délégués à la gestion journalière en date du 30 novembre 2012, prend fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée.

J.-C. LAVOREL / M. DANDOIS.

Référence de publication: 2013084907/20.

(130104404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Match Centre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 3 juin 2013*

Nominations statutaires

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Tricot, domicilié 7, rue Fernand Quenon à 7021 Mons, vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Tricot pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Par ailleurs, le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger d'un an le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Strassen le 3 juin 2013*

Nomination statutaire

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Marc Tricot, domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, administrateur, domicilié Rue Fernand Quenon, 7 à 7021 Mons dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016,

- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, domicilié Rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,

- Monsieur Vincent Deper, administrateur, domicilié Chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Strassen, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013086130/34.

(130104970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Immobilière MATCH, Société Anonyme.**

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 21.813.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 3 juin 2013*

**Nominations statutaires**

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Adrien Segantini domicilié au 61 Rue de Leernes à 6111 Landelies et Vincent Descours domicilié au 85 Avenue Charles de Gaulle à 92200 Neuilly-sur-Seine viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée décide de prolonger de trois ans les mandats d'administrateur de Messieurs Adrien Segantini et Vincent Descours qui expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Par ailleurs, le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger d'un an le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Strassen le 3 juin 2013*

**Nomination statutaire**

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Adrien Segantini, domicilié au 61 rue de Leernes à 6111 Landelies, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, domicilié 61 Rue de Leernes à 6111 Landelies, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016,
- Monsieur Louis Martin, administrateur, domicilié 1 Rue Général Foy à 75008 Paris, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,
- Monsieur Vincent Descours, administrateur, domicilié 85 Avenue Charles de Gaulle à 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Strassen, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Adrien SEGANTINI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013086128/35.

(130104963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Immo Lim S.A., Société Anonyme.**

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 54.469.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6eme chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 11 avril 2013, que les opérations de liquidation de la société:

IMMO LIM S.A., ayant eu son siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, actuellement sans siège social connu,

ont été clôturées pour absence d'actif, après avoir entendu le Juge-commissaire sur rapport oral, le liquidateur Me Virginie VERDANET, avocat à la Cour, et le Ministère public en leurs conclusions.

Le tribunal a mis les frais à charge du trésor.

Pour la société en liquidation  
Me Virginie VERDANET  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013086158/19.

(130106405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**HCI s.à.r.l., Habitat Concept & Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 17, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.066.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Philippe CIANCANELLI, agent immobilier, né à Longwy (France) le 13 octobre 1967, demeurant à L-4924 Hautcharage, 23a, rue de la Gare,  
détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "HABITAT CONCEPT & IMMOBILIER s. à r.l.", en abrégé "HCI s. à r.l." (numéro d'identité 2012 24 19 038), avec siège social à L-4924 Hautcharage, 23A, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169.066, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1587 du 25 juin 2012,

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4924 Hautcharage, 23A, rue de la Gare à L-4599 Differdange, 17, rue J-F Kennedy et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Differdange.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CIANCANELLI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 juin 2013. Relation: CAP/2013/2190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 juin 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013086157/39.

(130105862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Aguila PAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 3.833.972,67.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.656.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Alexandre Prost Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant;

- nomination, avec effet immédiat, de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013086175/15.

(130106928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**A.F.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.732.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013086166/10.

(130106634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**proRegio S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 109.318.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086164/10.

(130106989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Profilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.772.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 3 juin 2013*

**Nominations statutaires**

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Tricot, domicilié 7, rue Fernand Quenon à 7021 Mons, vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Tricot pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Par ailleurs, le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger d'un an le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Strassen le 3 juin 2013*

**Nomination statutaire**

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Marc Tricot, domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, administrateur, domicilié Rue Fernand Quenon, 7 à 7021 Mons dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016,
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, domicilié Rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,
- Monsieur Vincent Deper, administrateur, domicilié Chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Strassen, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Président administrateur délégué

Référence de publication: 2013086136/34.

(130104973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**SD Worx, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 90.737.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 28 mai 2013*

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Madame Myriam Stiens à sa fonction de commissaire aux comptes pour une période d'une année, se terminant à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2014.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- VAN HOOREBEKE Steven, 12, Geldenaaksestraat, B-3053 Oud-Heverlee

- WUYTENS Christiaan, 7, Boeimeerstraat, B-2820 Bonheiden

- VANBEVER Thierry, 7, rue Prince Henri, L-7727 Colmar-Berg

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2013086137/18.

(130104919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

—  
*Extrait des décisions collectives ordinaires prises à la réunion des associés tenue à Strassen le 3 juin 2013*

Nomination statutaire

Le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger d'un an le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Strassen, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Gérant

Référence de publication: 2013086131/18.

(130105015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Almazora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.600,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.559.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 juin 2013*

L'Associé unique de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société, sis au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013086182/18.

(130106814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 12.113.307,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

—  
*Résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2013*

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance, il a été décidé de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

*Réviseur d'entreprise:*

KPMG Luxembourg Sàrl 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2013086170/19.

(130106798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2013086169/14.

(130106478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 155.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

—  
Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société prises en date du 29 mai 2013 que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée de la Société Deloitte Audit S.à r.l., RCS B 67895, dont le siège social est établi à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

- de révoquer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance, avec effet au 20 décembre 2011:

\* M. Alexandre Trutt, Réviseur d'Entreprises, né le 11 juin 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

\* Mrs. Geneviève Bastin, Réviseur d'Entreprises, née le 1<sup>er</sup> mars 1974 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086183/21.

(130107189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 14 Mai 2013 au siège social que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de:

\* M. Stuart Kinnersley domicilié professionnellement au 15 Aldermay House, Queen Street, EC4N 1UA London

\* M. Jacques Elvinger, domicilié professionnellement au 20 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

\* M. William A. Jones domicilié professionnellement au 137 Avenue du bois, L-1250 Luxembourg

pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 Décembre 2013 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 Décembre 2013 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le 20 Mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Président de l'Assemblée Générale*

Référence de publication: 2013086133/22.

(130104529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Amicale des Beeforter Buergfenkelcher Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6310 Beaufort, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg F 9.610.

—  
STATUTS

*Les membres fondateurs,*

Madame Nathalie BRACHMOND - SUTOR

Madame Monique DIEDERICH

Madame Lynn HEISCHBOURG

Madame Elizabeth HELMINGER

Monsieur Steve MISCHEL

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Amicale des Beeforter Buergfenkelcher association sans but lucratif. Elle a son siège à l'adresse suivante: Op der Gare, L-6310 Beaufort.

**Art. 2.** L'Amicale des Beeforter Buergfenkelcher a pour objectifs:

- a) de soutenir les manifestations scolaires dans la commune de Beaufort
- b) de soutenir des organisations de bienfaisance
- c) excursions scolaires
- d) Les objectifs cités ne sont pas limités

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite au Comité.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après avoir communiqué leur démission au Comité.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Comité, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions.

**Art. 7.** Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir sur ses biens.

**Art. 8.** Le Comité peut accepter des membres d'honneur en raison de leurs qualités et expériences personnelles et professionnelles. Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Comité au moins une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au Comité.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 8 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive, e-mail ou SMS. Le message doit mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise au sujet et n'y figurant pas sur l'ordre du jour.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objectifs suivants:

1. rapport d'activité
2. rapport de caisse
3. rapport des réviseurs de caisse
4. nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse
5. divers

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer à la simple majorité des membres présents, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 14.** L'association est gérée par le comité d'école élu par le corps enseignant pour une durée de 5 années. En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de démission, révocation, décès ou autre cause, il serait pourvu à son remplacement.

**Art. 15.** Le Comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, ainsi que de l'autre membre du comité. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président est le représentant officiel de l'A.s.b.l. il contrôle l'A.s.b.l. dans son ensemble, le vice-président représente l'A.s.b.l. en cas de l'absence du président, le secrétaire envoie les invitations et écrit les comptes rendus des réunions, le trésorier gère les comptes.

**Art. 16.** Le Comité qui se réunit sur convocation de son président et de son remplaçant ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des voix des administrateurs présents, en cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer à la simple majorité des membres présents.

**Art. 17.** Le Comité gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Le Comité représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, au moins deux signatures, dont une du président et l'autre d'un membre du Comité sont nécessaires.

**Art. 19.** En cas de dissolution de l'Amicale des Beeforter Buergfenkelcher, le Comité fera fonction de liquidateur. En cas de dissolution, le patrimoine de l'association, après apurement du passif, sera attribué à une oeuvre de bienfaisance nationale.

**Art. 20.** La liste des membres est complétée chaque année par indication des modifications qui se sont produites avant l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 21.** Les ressources de l'association comprennent notamment les ressources provenant de manifestations organisées par le personnel enseignant de l'école fondamentale de Beaufort.

**Art. 22.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle à été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Beaufort le 15 mai 2013.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2013086188/86.

(130106956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Green Eich s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.293.

—  
*Extrait - A.G.E*

Il a été exposé lors l'assemblée générale extraordinaire la résolution suivante:

- Changement d'adresse du siège de la société Green Eich S.à r.l

Assemblée décide d'approuver à l'unanimité le changement d'adresse de la société Green Eich S.à r.l de 14 rue Beck L-1469 Luxembourg à 282 rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Reza BAHREHVAR

*Gérant*

Référence de publication: 2013086125/16.

(130105291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Yleh S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg E 5.110.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Jean-Paul HILZENKOPP, retraité, né à Marange-Silvange (France) le 3 février 1949, demeurant à L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.

2. - Monsieur Claude BLONDI, employé privé, né à San Omero (Italie) le 16 août 1956, demeurant à B-6791 Guerlange, 24, Le Pas de Loup.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "YLEH S.C.I."

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

## Titre II. Capital - Apports - Parts

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

## Titre III. Administration

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

**Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 12.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

**Art. 13.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

## Titre V. Dispositions générales

**Art. 14.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Paul HILZENKOPP, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
2) Monsieur Claude BIONDI, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jean-Paul HILZENKOPP, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est fixé à L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds

servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HILZENKOPP, BIONDI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 juin 2013. Relation: CAP/2013/2225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 25 juin 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013086142/92.

(130104578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Staerz S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5434 Niederdonven, 4, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg E 4.318.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 juin 2013, numéro 2013/1145 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 17 juin 2013, relation: CAP/2013/2174 de la société civile immobilière "STAERZ S.C.I.", avec siège social à L-5434 Niederdonven, 4, rue de la Moselle, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 4 318, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1709 du 21 août 2010, ce qui suit:

- Monsieur et Madame Paul DUHR - Marie-Paule MANGEN, Monsieur Jacques SCHNEIDER ainsi que Messieurs Gilbert NIES, Guy KONSBRUCK, Daniel KONSBRUCK et Jeff KONSBRUCK et Mesdames Lynn KONSBRUCK et Martine NIES, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 4 juin 2013,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-5434 Niederdonven, 4, rue de la Moselle.

Bascharage, le 21 juin 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013086140/26.

(130104883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Isol-Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.069.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ISOL-FINANCE S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 juin 2013 à 10 heures.*

L'assemblée décide:

1. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTS INVEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.712 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 27 juin 2018.

2. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 27 juin 2018.

3. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg agissant en qualité de représentant permanent jusqu'au 27 juin 2018.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

*Pour la société*

PARTNERS SERVICES S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2013086641/28.

(130107016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Immobilière Lucas Laurent s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8385 Koerich, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 160.485.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086588/10.

(130106955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**I.09 Bonnevoie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.938.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2013.

Référence de publication: 2013086586/10.

(130107319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**I.10 Foetz «le Phare», Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.939.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2013.

Référence de publication: 2013086587/10.

(130107379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Hydratec SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 39.177.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013086585/10.

(130107685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Holding Dumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 154.772.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

- Monsieur Etienne JOANNES, né le 05 mars 1976 à Saint-Mard, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire, avec effet au 4 juin 2013. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

HOLDING DUMONT S.A.

Référence de publication: 2013086582/14.

(130106691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Infris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.024.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013086594/10.

(130106625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Hollerich Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 20.324.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086583/10.

(130106563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.730.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086616/11.

(130106622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Invenergy Wind Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.020.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013*

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Wind Europe III S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086601/23.

(130106919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

#### **Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.912.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.039.

En date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013086605/22.

(130107534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

#### **Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.008.

En date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013086604/22.

(130107281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Immobiliare SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.222.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086621/10.

(130106752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Itom Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.771.

Suit aux résolutions de l'associé unique en date du 28 juin 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination du nouveau gérant A suivant à compter du 28 juin 2013 pour une durée illimitée:

Dr. Carlos Mack, né le 18 mars 1960 à San Isidro, en Argentine avec adresse professionnelle au Widenmayerstraße 29, 80538, Munich, Allemagne.

2. Re-désignation du gérant suivant à compter du 28 juin 2013 pour une durée illimitée:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité du gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Dr. Carlos Mack, gérant A;

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant B*

Référence de publication: 2013086603/23.

(130107128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Immolux Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 114.159.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013082582/11.

(130101491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---